

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 décembre 2023

N°107/18-12-2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absent : 0

Procurations : 1

Date de convocation : 08 Décembre 2023

Date d'affichage : 08 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Monsieur Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ à Madame Nathalie VERDIER ;

Absent :

Néant.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne MATHAN-PARET.

AFFAIRE N°9

TRANSITION ECOLOGIQUE Contrat de concession de travaux pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques entre la ville de Grabels et la SA3M – approbation et autorisation de signature

Dans le cadre de l'opération de TRAVAUX DE REHABILITATION EXEMPLAIRE ET RESILIENTE DE L'ECOLE Joseph DELTEIL A GRABELS, 11 des 12 lots techniques ont été conclus pour la réalisation du programme de travaux.

Il est rappelé que ce programme porte substantiellement sur la rénovation énergétique dans un objectif de performance et développement du mode de production en énergie renouvelable. De plus ce projet s'inscrit dans une démarche BDO (Bâtiment Durable Occitanie) niveau Or rénovation.

Malgré la mise en œuvre de deux procédures de mise en concurrence aucune offre n'a été faite sur le lot 11 Photovoltaïque. Ainsi faute d'offre la ville de Grabels en tant qu'actionnaire de la SA3M groupe ALTEMED a engagé des discussions avec la SA3M pour qu'elle étudie la faisabilité technico-économique pour lui confier l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque à l'école J DELTEIL.

Les caractéristiques de cette installation réalisées dans le cadre du projet de rénovation de l'Ecole J. Delteil sont les suivantes :

- Couverture de 3 toitures
- Structure primaire réalisée dans le cadre du projet de rénovation ;

- Surface exploitable : 428 m²
- Nombres de modules : 235
- Puissances : comprise entre 80 et 93 kWc
- Production annuelle : environ 100 MWh/an selon la solution technique retenue.
- Gain carbone 43 t CO² /an

La production d'énergie photovoltaïque assurera la production pour 3 sites mutualisés (écoles Delteil et Ponsy et salle polyvalente) qui sont raccordées sur un seul compteur commun.

Le montant prévisionnel des investissements envisagés est de 160.000 €HT.

Le contrat envisagé est un contrat de concession de travaux au sens de l'article L.1121-1 du code de la commande publique passé avec la SA3M, Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole, Société Publique Locale qui assure pour ses collectivités-actionnaires des opérations dans différents domaines dont celui de l'énergie.

La durée du contrat fixé à 31 ans dont 30 ans d'exploitation et le montant de la redevance d'occupation fixe de 1 € sont en corrélation avec la nécessité de pouvoir amortir les investissements réalisés par le concessionnaire pour l'exploitation de la Centrale Photovoltaïque dont il assure la totalité du financement.

La convention prévoit un tarif fixe de revente de l'énergie en autoconsommation pour la commune de façon prévisionnelle sur la base d'un montant forfaitaire de consommation de 15.000€. Toutefois selon les solutions techniques retenus ce montant est susceptible d'évolutions.

Enfin certains travaux resteront à la charge de la ville, le concédant comme la réalisation des structures primaires et des gaines techniques de passage des réseaux électrique. Ces travaux sont d'ores et déjà prévus au lot serrurerie du chantier de l'école Joseph Delteil.

Le projet de convention et ses annexes sont joints à la note de synthèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter les termes et le périmètre limité à l'école J DELTEIL du contrat de concession de travaux pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques entre la SA3M et la Commune ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire de signer la convention ;
- De Charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à la SA3M et Montpellier Méditerranée Métropole ainsi qu'à Monsieur le préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :
Après envoi en préfecture le :
Et publication ou notification le :
ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr . Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature Cachet